

CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2025

INFORMATION CONCERNANT LA PROLONGATION DE LA PERIODE D'INSCRIPTION

Les préinscriptions à la session 2025 du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe sont ouvertes depuis le 2 avril 2025.

Or, un décret n° 2025-360 du 18 avril 2025, paru au Journal Officiel le 20 avril 2025, portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des ATSEM impose aux CDG organisateurs de revoir la répartition des postes ouverts :

Répartition des postes AVANT le décret du 18 avril 2025	Nouvelle répartition des postes depuis le décret du 18 avril 2025
1° Au moins 60 % pour le concours externe sur titres ;	1° Au plus 30 % pour le concours externe sur titres ;
2° Au plus 30 % pour le concours interne ;	2° Au moins 60 % pour le concours interne ;
3° Au moins 5 % et au plus 10 % pour le troisième concours	3° Au moins 5 % et au plus 10 % pour le troisième concours

Cette modification vise à augmenter le volume de recrutement par la voie du concours interne afin de permettre à un plus grand nombre d'agents « faisant-fonction » d'ATSEM d'accéder à ce cadre d'emplois.

Concernant le CDG 33, et **sur les 100 postes ouverts**, cette nouvelle répartition est la suivante :

Répartition des postes AVANT le décret du 18 avril 2025	Nouvelle répartition des postes depuis le décret du 18 avril 2025
- 65 postes pour le concours externe sur titres	- 30 postes pour le concours externe sur titres
- 30 postes pour le concours interne	- 65 postes pour le concours interne ;
- 5 postes pour le troisième concours	- 5 postes pour le troisième concours

Pour tenir compte de cette modification qui intervient au milieu de la période d'inscription, les CDG organisateurs ont décidé de **PROLONGER** la période d'inscription comme suit :

- **Préinscription en ligne du mercredi 2 avril 2025 au mercredi 4 juin 2025** (au lieu du mercredi 7 mai 2025)
- **Clôture des inscriptions le jeudi 12 juin 2025** (au lieu du jeudi 15 mai 2025).

Cette prolongation a pour objectif de :

- Permettre aux candidats déjà inscrits de changer de voie de concours s'ils le souhaitent ;
- Permettre à d'éventuels nouveaux candidats de faire acte de candidature.

Pour les candidats déjà inscrits et souhaitant changer de voie de concours, il convient de procéder à une nouvelle préinscription en ligne pendant la nouvelle période d'inscription (préinscription en ligne jusqu'au 4 juin 2025 et validation en ligne jusqu'au 12 juin 2025). Au-delà de ces délais, aucune modification de voie ne pourra être acceptée.

Les candidats concernés doivent au préalable vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour s'inscrire dans cette nouvelle voie de concours.

La date des épreuves écrites est quant à elle maintenue au mercredi 8 octobre 2025.

Le service concours du CDG 33 se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (concours@cdg33.fr , 05 56 11 94 30)